

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	10	INFRASTRUCTURE	01	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02
EDUCATION	08	SOCIAL	01	TRANSPORT	02
ADMINISTRATION	13	ECONOMIE	03	RURAL	06

N° 2670

24 Octobre 2022

24 October 2022

5:50 PM/17H:50

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	012 /AONO/SG /C-MKO /CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°012 /AONO/SG /C-MKO /CIPM/2022ADDITIF N°011 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°010/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°010/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LEDIT APPEL D'OFFRES EST MODIFIÉ COMME SUIV :
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

2	Reference	007/D/CREN/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°007/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX CENTS DIX (210) TABLES D'ACCOUCHEMENT DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022-IMPUTATION : 222 220
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

3	Reference	025/D/FEICOM/DG Lire
	Titre/objet	POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES POUR LE COMPTE DES COMMUNES D'AKOM II, D'ALOU, DE BANGEM, DE DARAK, DE FOTOKOL, DE GOULFEY, DE KOBDOMBO, DE KETTE, DE LOBO ET DE TOKO.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

4	Reference	011 /AONO/SG /C-MKO /CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°011 /AONO/SG /C-MKO /CIPM/2022ADDITIF N°011 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°09/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°09/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LEDIT APPEL D'OFFRES EST MODIFIÉ COMME SUIV :
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

5	Reference	2022/0417/CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SM Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU EN VUE DE L'ÉTUDES ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ÉLEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN (CAPEF) DANS LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME PHYSIQUE ET VIRTUELLE VISANT L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS AGRO-SYLVO, PASTORAUX, HALIEUTIQUE ET FORESTIER DU CAMEROUN.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6	<p>Reference 09022/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF 1 N°09022/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 19/10/2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UNE BOUCHONNEUSE ROTATIVE MULTI TETES POUR L'ATELIER EMBOUTEILLAGE DE L'USINE HUILERIE DE GAROUA LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LA DATE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UNE BOUCHONNEUSE ROTATIVE MULTI TÊTES POUR L'ATELIER EMBOUTEILLAGE DE L'USINE HUILERIE DE GAROUA, PRÉVUE LE 20 OCTOBRE 2022, EST REPORTÉE AU 22 NOVEMBRE 2022. LE RESTE SANS CHANGEMENT.</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	---

7	<p>Reference 005/D/CREN/SG Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°005/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENTS QUARANTE HUIT (748) LITS D'HOSPITALISATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°3 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	---

8	<p>Reference 019/D/CREN/SG Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°019/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN (01) CAMION PORTE CHAR A LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD. MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 120</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	--

9	<p>Reference 08919/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF N°08919/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°095/22/AONO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVIA LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ : CONFERT PIÈCE JOINTE</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
----------	--

10	<p>Reference ADDITIF N°1 A/S 034/AONO/HGD/CIPM/2022 Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF N°1 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 034/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 04 OCTOBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--



RESUME DES CONSULTATIONS

11	<p>Reference 014/D/CREN/SG Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°014/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT MÉTALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°6 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

12	<p>Reference 08916/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF N°08916/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°086/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR TRACTEURS AGRICOLES A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ :CONFERT PIÈCE JOINTE</p> <p>Nature de prestation Fournitures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

13	<p>Reference 003/D/CREN/SG Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°003/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENTS QUARANTE HUIT (748) LITS D'HOSPITALISATION DANS LES HOPITAUX RÉGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA RÉGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

14	<p>Reference 018/D/CREN/SG Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°018/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN (01) CAMION-CIETRNE A EAU A LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 120</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

15	<p>Reference 012/D/CREN/SG Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°012/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT MÉTALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N° MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

16

Reference [2022/0418 /CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0322/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 12 SEPTEMBRE 2022

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

17

Reference [034/C/DG/CM-SCDP/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°034/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°027/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT (R+3) AU SIÈGE DE LA SCDP À DOUALA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

18

Reference [008/D/CREN/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°008/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX CENTS DIX (210) TABLES D'ACCOUCHEMENT DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°3 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022-IMPUTATION : 222 220

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

19

Reference [08917/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°08917/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°087/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR ENGINS JCB A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ :CONFERT PIÈCE JOINTE

Nature de prestation Fournitures

Date de cloture N/A

20

Reference [08920/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°08920/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°096/22/AONO/SD CC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVI (MIDLUM ET DXI)A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ : CONFERT PIÈCE JOINTE

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

21

Reference [1188/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°013/AONO/CUY/CIPM/2022 DU 26/07/2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

22	Reference 2022/0418 /CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SMP Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0322/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 12 SEPTEMBRE 2022 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

23	Reference 2022/0432/CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SMP/BE Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINES AU PROFIT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

24	Reference 391/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES POUR L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 013/AONO/CUY/CIPM/2022 DU 26/07/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

25	Reference 004/D/CREN/SG Lire Titre/objet DECISION N°004/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENTS QUARANTE HUIT (748) LITS D'HOSPITALISATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220 Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

26	Reference 08918/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH Lire Titre/objet ADDITIF N°08918/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18102022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°088/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS MERCEDES ACTROS 3335 ET ATEGO A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ :CONFERT PIÈCE JOINTE Nature de prestation Fournitures Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

27	Reference 017/D/CREN/SG Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>DECISION N°017/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (797) TABLES D'OPÉRATION DANS LES HÔPITAUX RÉGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA RÉGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°3 MAÎTRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220 LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA</p> <p>Approvisionnements Généraux</p> <p>N/A</p>
-----------	--	--

28	Reference 000150/ANOR/DG/DAF/SDBP/SM Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : EQUIPEMENT DES LABORATOIRES DE PETITES ET GRANDES MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE</p> <p>Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>N/A</p>
-----------	---	---

29	Reference 929/22/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>DECISION N° 929/22/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 13 OCTOBRE 2022 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES</p> <p>Approvisionnements Généraux</p> <p>N/A</p>
-----------	---	---

30	Reference 034/DA/DG/CM-SCDP/2022 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>DECISION D'ATTRIBUTION N° 034/DA/DG/CM-SCDP/2022</p> <p>Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>N/A</p>
-----------	---	---

31	Reference 000020/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>PORTANT RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000009/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 27 JUIN 2022 « PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DES LABORATOIRES DE PETITES ET GRANDES MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ, ».</p> <p>Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>N/A</p>
-----------	--	---

32	Reference 114/22 /C/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>COMMUNIQUE N° 114/22 /C/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/- PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 13/AONO/MINESEC/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022</p> <p>Approvisionnements Généraux</p> <p>N/A</p>
-----------	--	---



RESUME DES CONSULTATIONS

33

Reference [14022/DC/CAA/CIPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°14022/DC/CAA/CIPM/2022 DU 21.10.2022 POUR LA FOURNITURE DES GADGETS DE FIN D'ANNEE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 23-11-2022

34

Reference [000022/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000012/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 12 SEPTEMBRE 2022 « ACQUISITION DE QUATRE (04) VEHICULES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ, ».

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

35

Reference [030/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 21 OC](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°030/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 21 OCTOBRE 2022 RELATIF A LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN SECOND GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AVEC CONSTRUCTION DE LOCAUX DANS LES DEPOTS SCDP DE BONABERI A DOUALA ET DE BELABO.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 10-11-2022

36

Reference [010BIS/AONO/C/LDO/CIPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010BIS/AONO/C/LDO/CIPM/2022 DU 17/10/2022,EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'INITIATION DES POPULATIONS RIVERAINES DU PLAN D'EAU DE LAGDO (FLEUVE BENOUE/LAC) A LA COLLECTE ET A LA VALORISATION DE LA JACINTHE D'EAU ET DES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANXES DANS LA COMMUNE DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

Nature de prestation Prestation Intellectuelle

Date de cloture 14-11-2022

37

Reference [10/AONO/C-BIB/CIPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/ C-BIB/CIPM/2022 DU20 OCT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CAMPEMENT MUNICIPAL PHASE 2 DANS LACOMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGIONDU NORD

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 18-11-2022

38

Reference [006/D/CREN/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°006/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX CENTS DIX (210) TABLES D'ACCOUCHEMENT DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTRÊME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

39	Reference 034/C/DG/CM-SCDP/2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°034/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°027/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT (R+3) AU SIÈGE DE LA SCDP À DOUALA. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

40	Reference 31/AOIO/DG/DTEC/SDPEST/SPE/CIPM-SCDP/2022 DU 21/10 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°031/AOIO/DG/DTEC/SDPEST/SPE/CIPM-SCDP/2022 DU 21 OCTOBRE 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DE TROIS (03) CAMIONS CITERNES GPL D'UNE CAPACITE DE CINQUANTE-SEPT (57) METRES CUBES (M3) CHACUN AVEC ACCESSOIRES ET ENSEMBLES ROULANTSFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022 Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 24-11-2022
-----------	---

41	Reference 025/C/FEICOM/DG Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/DC/FEICOM/CIPM/CCCM-AG/2022 DU 29 JUILLET 2022 L'ACQUISITION DES VÉHICULES POUR LE COMPTE DES COMMUNES D'AKOM II, D'ALOU, DE BANGEM, DE DARAK, DE FOTOKOL, DE GOULFEY, DE KOBDOMBO, DE KETTE, DE LOBO ET DE TOKO Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

42	Reference 02/ADD/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSSS Lire Titre/objet ADDENDUM N°02 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/CIPM/FEICOM/2022 DU 23 SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DES VEHICULES EN TROIS (03) LOTS AU FEICOM, PORTANT AJUSTEMENT DE CERTAINES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RELATIF AU LOT (03) DU DAO SUS ÉVOQUÉ. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

43	Reference 11/AONO/C-BIB/CIPM/2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°AONO/ C-BIB/CIPM/2022 DU 4 OCT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION DE 30 HANGARS AU MARCHÉ D'ADOUUMRI DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DÉPARTEMENT DE LA BENOUE, RÉGION DU NORD. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 21-11-2022
-----------	---

44	Reference 09/AONO/C-BIB/CIPM/2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0N0/ C-BIB/CIPM/2022 DU 20 OCT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION A L'HOPITAL DE DISTRICT DE BIBEMI, COMMUNE DE BIBEMI, DÉPARTEMENT DE LA BENOUE, RÉGION DU NORD Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 18-11-2022
-----------	--



RESUME DES CONSULTATIONS

45

Reference [2022/0431/CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SMP/BEAO](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DODOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

46

Reference [1188/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°013/AONO/CUY/CIPM/2022 DU 26/07/2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

47

Reference [000021/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUÉ N°000021/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC DU 12 OCTOBRE 2022 PORTANT RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000011/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 15 JUILLET 2022 « MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : EQUIPEMENT DES LABORATOIRES DE PETITES ET GRANDES MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ, ».

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

48

Reference [015/D/CREN/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°015/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (797) TABLES D'OPERATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

49

Reference [12/AONO/C-BIB/CIPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/ C-BIB/CIPM/2022 DU 24 OCT LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UNE FOURIERE MUNICIPALE A PADARME DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 21-11-2022

50

Reference [000151/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°000151/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : EQUIPEMENT DES LABORATOIRE DE PETITES ET GRANDE MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

51	Reference	009/D/CREN/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°009/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT MÉTALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

52	Reference	013/D/CREN/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°013/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT MÉTALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°5 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

53	Reference	011/D/CREN/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°011/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT MÉTALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°3 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

54	Reference	010/D/CREN/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°010/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT MÉTALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

55	Reference	2022/0431/CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SMP/BEAO Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DODOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

56	Reference	016/D/CREN/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°016/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENTES QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (797) TABLES D'OPÉRATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
57	Reference	000074/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION DE QUATRE (04) VEHICULES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
58	Reference	015/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPM/SSECC/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATIONS D'INTERE N°015/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPM/SSECC/2022 DU 19 OCTOBRE 2022 POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UNE ONG POUR LA FORMATION A LA FABRICATION DU COMPOST (ENGRAIS VERT) POUR REDUIRE L'UTILISATION DES ENGRAIS CHIMIQUES ET PESTICIDES DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	09-11-2022
59	Reference	N°014/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPM/SSECC/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATIONS D'INTERET N°014/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPM/SSECC/2022 DU 19 OCTOBRE 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ONG/OAL EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE DURABLE DANS LE PARC DE KALAMALOUÉ, DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	09-11-2022
60	Reference	12/AONO/C-WAZA/CIPM/AI/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°12/AONO/C-WAZA/CIPM/AI/2022 DU 30/09/2022POUR L'EQUIPEMENT EN 1 660 TABLES BANCS DANS LES ETBLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.
	Nature de prestation	Fournitures
	Date de cloture	21-10-2022

COMMUNE DE MOUANKO

ADDITIF N°011 /AONO/SG /C-MKO /CIPM/2022ADDITIF N°011 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°09/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°09/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LEDIT APPEL D'OFFRES EST MODIFIÉ COMME SUIT :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Remises des offres****Au lieu de ...**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de MOUANKO auprès du représentant du Maître d'Ouvrage dûment mandaté pour la réception desdites offres, au plus tard le **25/10/2022 à 11heure**, heure locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°09/AONO/ SG/C-MKO/ CIPM/2022 DU 26/09/2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUANKO »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Lire plutot

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de MOUANKO auprès du représentant du Maître d'Ouvrage dûment mandaté pour la réception desdites offres, au plus tard le **28/10/2022 à 11heure**, heure locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°09/AONO/ SG/C-MKO/ CIPM/2022 DU 26/09/2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUANKO »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

2 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **25/10/2022 à 12 heures**, heure locale par la Commission Interne de Pass ation des Marchés de la Commune de MOUANKO dans la salle de réunion de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **28/10/2022 à 12 heures**, heure locale par la Commission Interne de Pass ation des Marchés de la Commune de MOUANKO dans la salle de réunion de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

MOUANKO le 21 Octobre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°007/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX CENTS DIX (210) TABLES D'ACCOUCHEMENT DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de deux cents dix (210) tables d'accouchement dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **WESTERN INFORMATIQUE** BP :4154 Yaoundé Tel : 698 89 24 67, **pour un montant (TTC) de dix-neuf millions neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre deux (19 999 942) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES POUR LE COMPTE DES COMMUNES D'AKOM II, D'ALOU, DE BANGEM, DE DARAK, DE FOTOKOL, DE GOULFEY, DE KOBDOMBO, DE KETTE, DE LOBO ET DE TOKO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipelement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics,

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°014/DC/FEICOM/CIPM/CCCM-AG/2022 du 29 juillet 2022 pour l'acquisition des véhicules pour le compte des Communes d'Akom II, d'Alou, de Bangem, de Darak, de Fotokol, de Goulfey, de Kobdombo, de Kette, de Lobo et de Toko.

DECIDE:

Article 1er la Société **Central Motors Cameroun BP : 15326 Yaoundé-Cameroun, TEL : (237) 222 30 80 97 / 695 13 34 80** est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert N°014/AONO/FEICOM/CIPM /2022 du 29 juillet 2022 pour l'acquisition des véhicules pour le compte des Communes d'Akom II, d'Alou, de Bangem, de Darak, de Fotokol, de Goulfey, de Kobdombo, de Kette, de Lobo et de Toko, pour un montant de **trois cent dix-sept millions (317 000 000) francs CFA TTC** et pour un délai de livraison de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date de notification du Marché.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AKOA Philippe Camille

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

ADDITIF N°1 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 034/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 04 OCTOBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 01 Novembre 2022 à 12H00 min et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 034 /AONO/HGD/CIPM/2022 du 04 Octobre 2022 pour la fourniture du matériel roulant à l'Hôpital Général de Douala (HGD). A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 10 Novembre 2022 à 12H00 min et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 034 /AONO/HGD/CIPM/2022 du 04 Octobre 2022 pour la fourniture du matériel roulant à l'Hôpital Général de Douala (HGD). A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 01 Novembre 2022 à 13H00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 10 Novembre 2022 à 13H00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>

DOUALA le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU EN VUE DE L'ÉTUDES ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN (CAPEF) DANS LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME PHYSIQUE ET VIRTUELLE VISANT L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS AGRO-SYLVO, PASTORAUX, HALIEUTIQUE ET FORESTIER DU CAMEROUN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 99/016 du 22 Décembre 1999 portant statut général des Etablissements Public et des Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;
 Vu la loi n° 2001/016 du 23 juillet 2001 fixant le statut des Chambres Consulaires ;
 Vu la loi n° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
 Vu la loi n° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
 Vu le Décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers Spécialisés ;
 Vu le Décret n° 381/CAB/ PR du 29 Août 2000 portant création des Contrôles Financiers dans des Etablissements Publics Administratifs ;
 Vu le Décret n°2009/249 du 06 Aout 2009 portant changement de dénomination et Réorganisation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts Cameroun ;
 Vu le décret N° 2013/271/du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
 Vu le décret n° 2015/598 du 22 décembre 2015 portant nomination de Monsieur TANYI Jacob TACHOT, en qualité de Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
 Vu le décret de 2016/194 du 13 Avril 2016 portant réorganisation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
 Vu le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret 2021/116 du 24 février 2021 portant nomination de Monsieur MINDJOS MOMENY Martin Paul en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
 Vu l'Arrêté n°0000008/MINFI du 30 Mars 2022 portant nomination du Contrôleur Financier Spécialisé auprès de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
 Vu la Décision n° 2021/002/CAPEF/BE du 06 Août 2021 portant organisation et fonctionnement des services administratifs de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF) ;
 Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
 Vu le Budget de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°0322/AONO/CAPEF/CIPM/2022 du 12 Septembre 2022 relatif au recrutement d'un bureau en vue de l'études et de l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF) dans la mise en place d'une plateforme physique et virtuelle visant l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo, pastoraux, halieutique et forestier du Cameroun.

DECIDE

Article 1^{er} : Le Cabinet ci-après cité est retenu comme Adjudicataire de la lettre-commande relatif à l'appel d'offres susmentionné :

N°	Maître d'Ouvrage	Société	Montants TTC en FCFA	Délai d'exécution (en jour)
1	Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun	SINARES Sarl BP :15 052 Yaoundé, Tel : 678 08 05 02/695 54 97 14	9 182 250 (Neuf Millions Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Cinquante)	60 jours

Article 2- la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le **SECRETARE GÉNÉRAL**

NGOMOU GILBERT

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF N°08918/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18102022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°088/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS MERCEDES ACTROS 3335 ET ATEGO A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ :CONFERT PIÈCE JOINTE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 20/10/2022 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°088/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS MERCEDES ACTROS 3335 ET ATEGO A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Lire plutot

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 08/11/2022 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°088/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS MERCEDES ACTROS 3335 ET ATEGO A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 20/10/2022 à partir de 16 heures.

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le **08/11/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°012/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT METALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N° MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmd du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels
- Vu**
- Vu** La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de cinq mille sept cents quatre-vingt-huit (5 788) tables bancs en support métallique pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **Ets SOCCAS** B.P : 847 Maroua, tél : 695 22 51 63 / 677 27 50 22 , **pour un montant (TTC) de soixante-un millions six cents soixante-seize mille cent (61 676 100) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°019/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN (01) CAMION PORTE CHAR A LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD. MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 120

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu**
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er} – (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture d'un (01) camion porte char à la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **MR MANAGEMENT SARL BP : 35 391 Tél/Fax 655 514 290/679 496 726 , pour un montant (TTC) de cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (159 499 999) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF N°08920/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°096/22/AONO/SD CC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVI (MIDLUM ET DXI) A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ : CONFERT PIÈCE JOINTE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 18/10/2022 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°096/22/AONO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVI (MIDLUM ET DXI) A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Lire plutot

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 09/11/2022 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°096/22/AONO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVI (MIDLUM ET DXI) A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 18/10/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 09/11/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MOURRAIN Henri Pierre

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF N°08919/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT NO095/22/AONO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVIA LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI-APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ : CONFERT PIÈCE JOINTE

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 19/10/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°095/22/AONO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVI A LA SODECOTON « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 09/11/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°095/22/AONO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RVI A LA SODECOTON « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 19/10/2022 à partir de 16 heures.</p> <p>Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p>Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 09/11/2022 à partir de 16 heures.</p> <p>Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p>Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.</p>

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°014/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT METALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°6 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de cinq mille sept cents quatre-vingt-huit (5 788) tables bancs en support métallique pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **Ets BAM COMPANY** B.P : 103 Maroua Tél : 699 85 54 49, **pour un montant (TTC) de soixante-quatre millions sept cents cinquante-neuf cent neuf (64 759 909) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF 1 N°09022/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 19/10/2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UNE BOUCHONNEUSE ROTATIVE MULTI TETES POUR L'ATELIER EMBOUTEILLAGE DE L'USINE HUILERIE DE GAROUA LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LA DATE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UNE BOUCHONNEUSE ROTATIVE MULTI TÊTES POUR L'ATELIER EMBOUTEILLAGE DE L'USINE HUILERIE DE GAROUA, PRÉVUE LE 20 OCTOBRE 2022, EST REPORTÉE AU 22 NOVEMBRE 2022. LE RESTE SANS CHANGEMENT.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 20/10/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UNE BOUCHONNEUSE ROTATIVE MULTI TETES POUR L'ATELIER EMBOUTEILLAGE DE L'USINE HUILERIE DE GAROUA</p> <p style="text-align: center;">« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 22/11/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UNE BOUCHONNEUSE ROTATIVE MULTI TETES POUR L'ATELIER EMBOUTEILLAGE DE L'USINE HUILERIE DE GAROUA</p> <p style="text-align: center;">« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 20/10/2022 à partir de 16 heures.</p> <p>Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p>Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.</p>

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 22/11/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 19 Octobre 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MOHAMADOU BAYERO

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°003/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENT QUARANTE HUIT (748) LITS D'HOSPITALISATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmd du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;



Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de sept cents quarante-huit (748) lits d'hospitalisation dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **SADICOM SARL** BP :1724 Garoua Tel : 694 050 550 , **pour un montant (TTC) de quatre-vingt millions deux cents quatre mille neuf cents soixante-dix-neuf (80 204 979) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°018/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN (01) CAMION-CIETRNE A EAU A LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 120

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmd du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels
- Vu**
- Vu** La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;



Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°004/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture d'un (01) camion-citerne à eau à la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **SESA SARL (Société d'Equipe ment Stables d'Afrique) B.P :2454 DOUALA Tél : 233 42 64 36 /699 84 18 13 , pour un montant (TTC) de quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cents quatre-vingt-dix mille deux cents soixante-quinze (99 490 275) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°034/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°027/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT (R+3) AU SIÈGE DE LA SCDP À DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS(SCDP)/MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP portant sur l'Appel d'Offres susvisé d'une part, et d'autre part au Procès-Verbal de négociation y afférent, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

RANG	SOUSSIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1 ^{er}	KALFRELEC Sarl BP : 17356 Douala Tél : (+237) 233 43 05 06	4 critères essentiels validés sur 5, soit 80%	1 132 875 000	Douze (12) mois
/	Groupement GMC – ABK B.P : 13 096 Yaoundé-CAMEROUN Tél : (+237) 699 04 49 10	2 critères essentiels validés sur 5, soit 40%	Éliminés	
/	BM PARTNERS CONSULTING B.P: 2 282 Yaoundé-CAMEROUN Tél : (+237) 696 04 34 36	1 un critère essentiel validé sur 5, soit 20%		

Le Directeur Général de l'entreprise **KALFRELEC Sarl**, est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMUNIQUE N° 114/22 /C/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG./- PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 13/AONO/MINESEC/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires COMMUNIQUE :

Les Entreprises ci-après désignées, sont déclarées attributaires des Marchés objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence **N°13/AONO/MINESEC/CIPM/ 2022 du 05 Septembre 2022**, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels informatiques de reprographie à la Direction des Examens, des Concours et de la Certification du Ministère des Enseignements Secondaires **en trois (03) lots**, de la manière suivante:

AO N°	OBJET	Lots	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC FCFA	IMPUTATION	DELAI (JOURS)
13	Fourniture, l'installation et la mise en service de matériels informatiques de reprographie à la Direction des Examens, des Concours et de la Certification au Ministère des Enseignements Secondaires.	1	ETABLISSEMENTS LIFE	70 623 813	Régie d'Avance DECC- Exercice - 2022 56 25 106 01 380002 464180	54
		2	ETABLISSEMENTS ADE & FRERES	61 664 175		60
		3	ETABLISSEMENTS LIFE	72 337 050		54

Les responsables desdites Entreprises sont invités à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le **Service des Marchés Publics**, bâtiment "C" **porte 813**, pour l'établissement des projets de Marchés correspondants.

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine, au **Secrétariat de la Commission Interne** de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de **mainlevée de caution de soumission**. /-

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le **MINISTRE**

NALOVA LYONGA

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°005/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENT QUARANTE HUIT (748) LITS D'HOSPITALISATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°3 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de sept cents quarante-huit (748) lits d'hospitalisation dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **PRONEG SARL** BP : 2037 Yaoundé Tel : 696 649 749, **pour un montant (TTC) de soixante-trois millions quatre-cents quatre-vingt-quatre mille sept cents six (63 484 706) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°008/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX CENTS DIX (210) TABLES D'ACCOUCHEMENT DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°3 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de deux cents dix (210) tables d'accouchement dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **PRONEG SARL BP : 2037 Yaoundé Tel : 696 649 749, pour un montant (TTC) de vingt-cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents cinquante (25 199 850) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF N°08916/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH DU 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°086/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR TRACTEURS AGRICOLES A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI -APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ : CONFERT PIÈCE JOINTE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 25/10/2022 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°086/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR TRACTEURS AGRICOLES A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Lire plutot

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 10/11/2022 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°086/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR TRACTEURS AGRICOLES A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 25/10/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 10/11/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

ADDENDUM N°02 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/CIPM/FEICOM/2022 DU 23 SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DES VEHICULES EN TROIS (03) LOTS AU FEICOM. PORTANT AJUSTEMENT DE CERTAINES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RELATIF AU LOT (03) DU DAO SUS ÉVOQUÉ.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres								
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>								
	<p>Lire plutot</p> <p>LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM), Communique : Aux soumissionnaires :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Au lieu de</th> <th style="width: 50%;">Lire plutôt</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"> 14. Critères d'évaluation des Offres A. Critères éliminatoires </td> <td style="text-align: center;"> 14. Critères d'évaluation des Offres A. Critères éliminatoires </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Lot 3: 02 Citadines</td> </tr> <tr> <td>Puissance fiscale : 10 CV maxi</td> <td>Puissance fiscale : 6 à 7 CV maxi</td> </tr> </tbody> </table>	Au lieu de	Lire plutôt	14. Critères d'évaluation des Offres A. Critères éliminatoires	14. Critères d'évaluation des Offres A. Critères éliminatoires	Lot 3: 02 Citadines		Puissance fiscale : 10 CV maxi	Puissance fiscale : 6 à 7 CV maxi
Au lieu de	Lire plutôt								
14. Critères d'évaluation des Offres A. Critères éliminatoires	14. Critères d'évaluation des Offres A. Critères éliminatoires								
Lot 3: 02 Citadines									
Puissance fiscale : 10 CV maxi	Puissance fiscale : 6 à 7 CV maxi								

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AKOA Philippe Camille

VILLE DE YAOUNDE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°013/AONO/CUY/CIPM/2022 DU 26/07/2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Les travaux objet de l'appel d'offres suscité ont été attribués à l'entreprise ci-après par lot :

Lot 1 : CEGELEC, pour un montant de cent vingt-huit millions quatre cent soixante et un mille deux cent vingt-trois (128 461 223) francs CFA toutes taxes comprises, le délai d'exécution est de douze (12) mois ;

Lot 2 : CEGELEC, pour un montant de cent vingt et un millions dix-huit mille sept cent soixante-dix-huit (121 018 778) francs CFA toutes taxes comprises, le délai d'exécution est de douze (12) mois.

Le responsable de cette entreprise est prié de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature de leurs marchés.

Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas été retenues sont invitées à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°0322/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 12 SEPTEMBRE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun communique :
A l'issue des travaux de l'ouverture des plis relatifs au recrutement d'un bureau en vue de l'études et de l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF) dans la mise en place d'une plateforme physique et virtuelle visant l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo, pastoraux, halieutique et forestier du Cameroun,

N°	Lot de soumission	soumissionnaires	Score technique	Montant TTC	Score définitif	Observations
01	Lot unique	SINARES Sarl	96	9 182 250	96,68	Offre mieux-disante et attributaire
02		NAUMUR Sarl	82	9 128 588	85,6	Offre classée 2e

Le Cabinet dénommé « **SINARES Sarl** », BP : 15 052, Tel : 678 08 05 02/695 54 9714 déclaré adjudicataire, a été jugé apte à fournir la prestation faisant l'objet de cet Appel d'Offres.

Le montant de la lettre commande est de **9 182 250 (Neuf Millions Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Cinquante) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

Le délai d'exécution est de soixante (60) jours à partir de la notification de l'ordre de service.

L'intéressé est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics de la CAPEF pour la suite de la procédure.

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le **SECRETAIRE GENERAL**

MINDJOS MOMENY Martin Paul

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022
RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINES AU PROFIT DE LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHEES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 99/016 du 22 Décembre 1999 portant statut général des Etablissements Public et des Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu la loi n° 2001/016 du 23 juillet 2001 fixant le statut des Chambres Consulaires ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers Spécialisés ;

Vu le Décret n° 381/CAB/ PR du 29 Août 2000 portant création des Contrôles Financiers dans des Etablissements Publics Administratifs ;

Vu le Décret n°2009/249 du 06 Aout 2009 portant changement de dénomination et Réorganisation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts Cameroun ;

Vu le décret N° 2013/271/du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le décret n° 2015/598 du 22 décembre 2015 portant nomination de Monsieur TANYI Jacob TACHOT, en qualité de Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;

Vu le décret de 2016/194 du 13 Avril 2016 portant réorganisation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;

Vu le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret 2021/116 du 24 février 2021 portant nomination de Monsieur MINDJOS MOMENY Martin Paul en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;

Vu l'Arrêté n° 0000008/MINFI du 30 Mars 2022 portant nomination du Contrôleur Financier Spécialisé auprès de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;

Vu la Décision n° 2021/002/CAPEF/BE du 06 Août 2021 portant organisation et fonctionnement des services administratifs de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF) ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu le Budget de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 du 19 Septembre 2022

relatif à l'acquisition d'un véhicule pick-up 4X4 double cabines au profit de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun.

DECIDE

Article 1^{er} : La Société ci-après citée est retenue comme Adjudicataire du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné :

N°	Maître d'Ouvrage	Société	Montants TTC en FCFA	Délai d'exécution (en jour)
1	Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun	« ETS ZAGALO » B.P : 34 456 Yaoundé, Tél: (237) 99 76 46 43	29 999 999 (Vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf)	30 jours

Article 2- la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

NGOMOU GILBERT

VILLE DE YAOUNDE

PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES POUR L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 013/AONO/CUY/CIPM/2022 DU 26/07/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;

Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'appel d'offres national restreint en procédure d'urgence n°013/AONO/CUY/CIPM/2022 du 26/07/2022 relatif aux travaux de réhabilitation et d'entretien des feux tricolores dans la ville de Yaoundé ;

Vu le procès-verbal n°360 du 07 Septembre 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 192^{ème} session du 22 septembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de négociation ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Les marchés, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n°013/AONO/CUY/CIPM/2022 du 26/07/2022 relatif aux travaux de réhabilitation et d'entretien des feux tricolores dans la ville de Yaoundé, sont été attribués à l'entreprise ci-après, par lot :

LOTS	SOUSSIONNAIRES	MONTANTS FCFA TTC	DELAI D'EXECUTION
1	CEGELEC	128 461 223	12 mois
2	CEGELEC	121 018 778	12 mois

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°004/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENT QUARANTE HUIT (748) LITS D'HOSPITALISATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de sept cents quarante-huit (748) lits d'hospitalisation dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **SADICOM SARL** BP :1724 Garoua Tel : 694 050 550 , **pour un montant (TTC) de quarante-huit millions huit cents quatorze mille huit cents soixante-quatre (48 814 864) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

COMMUNE DE MOUANKO

ADDITIF N°012 /AONO/SG /C-MKO /CIPM/2022ADDITIF N°011 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°010/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°010/AONO/SG/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL MUNICIPAL A MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LEDIT APPEL D'OFFRES EST MODIFIÉ COMME SUIIT :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Remises des offres****Au lieu de ...**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard le **25/10/2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**N° 010 /AONO/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022****POUR LES TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL MUNICIPAL DE MOUANKODANS LA COMMUNE DE MOUANKO. DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME REGION DU LITTORAL :****. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »****Lire plutot**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard le **28/10/2022 à 11H- 30 min** , heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**N° 010 /AONO/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 26/09/2022****POUR LES TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL MUNICIPAL DE MOUANKODANS LA COMMUNE DE MOUANKO. DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME REGION DU LITTORAL :****. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »****2 Ouverture des Plis****Au lieu de ...**

L'ouverture des offres aura lieu le **25/10/2022** à 12 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de passation des marchés de la Commune de MOUANKO, dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des offres aura lieu le **28/10/2022 à 12H-30min** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de passation des marchés de la Commune de MOUANKO, dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

MOUANKO le 21 Octobre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°017/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (797) TABLES D'OPERATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°3 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220 LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de sept cents quatre-vingt-dix-sept (797) tables d'opération dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **ELECTRON MONDE Sarl** BP : 407 Maroua tel : 699 614 383, **pour un montant (TTC) de soixante-huit millions sept cents neuf mille quatre cent soixante-cinq (68 709 465) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel



AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : EQUIPEMENT DES LABORATOIRES DE PETITES ET GRANDES MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;
 Vu la loi N°96/11 du 05 août 1996, relative à la normalisation ;
 Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007, portant Régime Financier de l'Etat modifiant l'Ordonnance n°062/OF du 07 février 1962 ; réglant le mode de présentation, des conditions d'exécution du budget de la République Fédérale du Cameroun, de ses recettes, de ses dépenses et de toutes les opérations s'y rattachant ;
 Vu la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
 Vu la loi N°2017/010 du 22 juillet 2017, portant Statut général des établissements Publics ;
 Vu le décret N°77/41 du 03 février 1977, fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N°2019/2143 du 19 mars 2019, portant réorganisation de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
 Vu le Décret N°2010/34 du 04 février 2010, portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20/06/2018, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
 Vu le Décret N°2013/159 du 15 mai 2013, fixant Régime Particulier du Contrôle administratif des Finances Publiques ;
 Vu le Décret N°2013/160 du 15 mai 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
 Vu l'arrêté n°005/MINFI du 19 Septembre 2018, portant nomination de responsables au Ministère des Finances ;
 Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
 Vu la Résolution n°02/ANOR/CAO du 21 décembre 2021, portant adoption du budget de l'Agence des Normes et de la Qualité au titre de l'Exercice 2022 ;
Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n°000009/AONO/ANOR/CIPM/2022 du 27 Juin 2022, en procédure d'urgence, pour le projet de construction-équipement du laboratoire national de métrologie, phase I : équipement des laboratoires de petites et grandes masses au profit de à l'Agence des Normes et de La Qualité ;
Considérant la proposition d'attribution n°000012/2022/L/ANOR/CIPM du 13 Septembre 2022 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANOR ;
Considérant les nécessités de service ;
DÉCIDE :
Article 1^{er} : L'Entreprise **MAM MA LAAM, B.P : 11031 Yaoundé**, est attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
ETS MAM MA LAAM	483 292 445 (Quatre cent quatre-vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-cinq) Francs	576 326 241 (Cinq cent soixante-seize millions trois cent vingt-six mille deux cent quarante un) Francs	3 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 12 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOOTO A NGON Charles

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
**DECISION N° 929/22/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 13 OCTOBRE 2022 PORTANT
 ATTRIBUTION DES MARCHÉS AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**
[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Ø Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Ø Vu Le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Ø Vu Le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Ø Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Ø Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Ø Vu La circulaire n°0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et les autres entités publiques pour l'exercice 2022;
- Ø Vu l'Appel d'Offres N°13/AONO/MINESEC/CIPM/2022 du 05 Septembre 2022;
- Ø Vu la proposition d'attribution n°080/ CIPM/MINESEC /2022 du 12 Octobre 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires

DECIDE

Article 1^{er} : Les Entreprises ci-après désignées, sont déclarées attributaires des Marchés relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence **N° 13/AONO/MINESEC/CIPM/2021 du 05 Septembre 2022**, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels informatiques de reprographie à la Direction des Examens, des Concours et de la Certification du Ministère des Enseignements Secondaires **en trois (03) lots**, de la manière suivante :

AO N°	OBJET	Lots	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC FCFA	IMPUTATION	DELAI (JOURS)
13	Fourniture, l'installation et la mise en service de matériels informatiques de reprographie à la Direction des Examens, des Concours et de la Certification au Ministère des Enseignements Secondaires.	1	ETABLISSEMENTS LIFE	70 623 813	Régie d'Avance DECC- Exercice - 2022 56 25 106 01 380002 464180	54
		2	ETABLISSEMENTS ADE & FRERES	61 664 175		60
		3	ETABLISSEMENTS LIFE	72 337 050		54

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le MINISTRE

NALOVA LYONGA

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N° 034/DA/DG/CM-SCDP/2022[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

- vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la république du CAMEROUN pour l'exercice 2022 ;
- vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
- vu la résolution n°01/05 du 02 février 2021 portant désignation de la Présidente, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
- vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°027/ÀONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 du 18 août 2022 relatif aux travaux de construction d'un nouveau bâtiment (R+3) au siège de la SCDP à Douala ;
- Considérant la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de la SCDP ;
- Considérant le Procès-Verbal de négociation y afférent.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est désignée adjudicataire du marché relatif aux travaux de construction d'un nouveau bâtiment (R+3) au siège de la SCDP à Douala.

Adjudicataire	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
KALFRELEC Sarl B.P: 17 356 Douala-CAMEROUN Tel: (+237) 233 43 05 06	1 132 875 000	Douze (12) mois

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de Marché y relatif.

DOUALA le 21 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

PORTANT RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000012/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 12 SEPTEMBRE 2022 « ACQUISITION DE QUATRE (04) VEHICULES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ, ».

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur General de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) communique :

Par Décision ci-après :

N°000074/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC du 14 OCTOBRE 2022 ;

L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché, objet de l'Appel d'Offres suscité pour les montants et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRES	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
ETS ZAGALO	150 943 396 (Cent cinquante millions neuf cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-seize) Francs	180 000 000(Cent quatre-vingt millions) Francs	45 Jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Service des Marchés et Contrats de l'ANOR, sise au quartier Bastos Ex Immeuble Banque Mondiale, pour l'établissement et la signature du projet de Marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus.

/-

YAOUNDE le 14 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

BOOTO A NGON Charles

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

PORTANT RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000009/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 27JUN 2022 « PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DES LABORATOIRES DE PETITES ET GRANDES MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ, ».

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur General de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) communique :

Par Décision ci-après :

N°000150/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC DU 12 OCTOBRE 2022 ;

L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché, objet de l'Appel d'Offres suscité pour les montants et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRES	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
ETS MAM MA LAAM	483 292 445 (Quatre cent quatre-vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-cinq) Francs	576 326 241(Cinq cent soixante-seize millions trois cent vingt-six mille deux cent quarante un) Francs	03 mois

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Service des Marchés et Contrats de l'ANOR, sise au quartier Bastos Ex Immeuble Banque Mondiale, pour l'établissement et la signature du projet de Marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus.

/-

YAOUNDE le 12 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

BOOTO A NGON Charles

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

AVIS DE CONSULTATION N°14022/DC/CAA/CIPM/2022 DU 21.10.2022 POUR LA FOURNITURE DES GADGETS DE FIN D'ANNEE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
627 100 100

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) lance pour le compte de son organisme, une Demande de Cotation pour la fourniture des agendas et des gadgets de fin d'année à la CAA.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation consistent en la fourniture de

- 1) Cinq cents (500) agendas ;
- 2) Deux cents cinquante (250) calendriers Muraux ;
- 3) Trois cents (300) calendriers de table ;
- 4) Quatre cents (400) cartes de vœux ;
- 5) Trois cents (300) cartes de remerciements ;
- 6) Sept cents(700) enveloppes personnalisées ;
- 7) Cinq cents (500) stylos classiques ;
- 8) Trois cents (300) stylos VIP ;
- 9) Trois cents (300) clés USB ;
- 10) Trois cents (300) shoppings bag.

Les spécifications techniques de cette fourniture sont détaillées dans la pièce N°5 (Descriptif de la fourniture) du présent Dossier de Consultation.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de ce projet est de **trente-deux millions cinq cent mille (32 500 000) Francs CFA.**

4. Allotissement

Les prestations sont constituées en un seul lot

5. Participation et origine

La présente Demande de Cotation est ouverte à toute société ou entreprise de droit camerounais, spécialisée dans la fourniture des gadgets et support de communication

6. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget de fonctionnement de la CAA, exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire 627 100 100 « CATALOGUES ET IMPRIMES PUBLICITAIRES».

7. Consultation du Dossier

Le présent Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés (SM) de la CAA situé au premier sous-sol, porte S1.08 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé, Tel : 222 22 22 26/ 222 22 01 87, dès publication du présent avis ou dans les sites www.caa.cm, www.marchespublics.cm et www.armp.cm.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Service des Marchés (SM) de la CAA situé premier sous-sol, porte S1.08 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé, Tel :222 22 22 26/222 22 01 87, sur présentation d'un reçu de versement en espèces d'une somme non remboursable de : 50 000 (Cinquante mille) F CFA, dans le compte N° 33 59 88 00001-94 ouvert au nom de l'ARMP dans les livres des différentes agences de la BICEC. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, téléphone, email).

9. Remises des offres

Soumission en ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne au plus tard le **23 NOV 2022** à 14 heures précises, heure locale, à l'adresse www.marchespublics.cm. Une copie de sauvegarde dudit dossier sur support électronique (USB, CD, ...) sera déposée sous pli fermé au Service des Marchés de la CAA sis au premier sous-sol, porte S1.08 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé, avec la mention :

AVIS DE CONSULTATION N° 14022 /DC/CAA/CIPM/2022 DU 21.10.2022 RELATIF A LA FOURNITURE DES GADGETS DE FIN D'ANNEE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture de ce matériel objet de la présente Demande de Cotation est de **trente (30) jours**.

Les fournitures seront livrées à la Caisse Autonome d'Amortissement sise au boulevard du 20 Mai.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du Dossier de Consultation, d'un montant de F CFA six cent cinquante mille (650 000), valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CAA (CIPM-CAA) siégeant dans sa salle de conférences sise au 5^{ème} étage immeuble CAA, le **23 NOV 2022 à 15 heures**, heure locale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures à compter de la date d'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou falsification des Pièces ;
- Score technique inférieur à 80% de « OUI » ;
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;
- Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base des critères essentiels ci-après :

Présentation de l'offre : séparation des parties par des intercalaires de couleur.....Oui/Non

Référence du soumissionnaire : Nombre de marchés similaires d'un montant de **F.CFA 30000000**, cumulés exécutés au cours des trois (03) dernières années >=03Oui/Non

Chiffres d'Affaire : à l'exercice antérieur : 50 000 000 FCFAOui/Non

Delai de livraison : 30 joursOui/Non

Capacité d'autofinancement : produire une capacité financière de 35 000 000 FCFAOui/Non

Preuve d'acceptation des conditions du marchéOui/Non

Seuls les Soumissionnaires qui auront obtenu au moins 80 % de « OUI » sur l'ensemble des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse des offres financières.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative à la présente Demande de Cotation, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Générales/ Service des Marchés situé au premier sous-sol, porte S1.08 de l'immeuble siège de la CAA, boulevard du 20 Mai Yaoundé. BP. : 7167 Yaoundé. Tél. 237 222 22 22 26 / 237 222 22 01 07.

DENONCIATIONS

Bien vouloir dénoncer tout acte de corruption en appelant la CONAC au numéro vert 1517.

YAOUNDE le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

KENDEM JOHN FORGAB

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°0322/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 12 SEPTEMBRE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun communique :
A l'issue des travaux de l'ouverture des plis relatifs au recrutement d'un bureau en vue de l'études et de l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF) dans la mise en place d'une plateforme physique et virtuelle visant l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo, pastoraux, halieutique et forestier du Cameroun,

N°	Lot de soumission	soumissionnaires	Score technique	Montant TTC	Score définitif	Observations
01	Lot unique	SINARES Sarl	96	9 182 250	96,68	Offre mieux-disante et attributaire
02		NAUMUR Sarl	82	9 128 588	85,6	Offre classée 2e

Le Cabinet dénommé « **SINARES Sarl** », BP : 15 052, Tel : 678 08 05 02/695 54 9714 déclaré adjudicataire, a été jugé apte à fournir la prestation faisant l'objet de cet Appel d'Offres.

Le montant de la lettre commande est de **9 182 250 (Neuf Millions Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Cinquante) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

Le délai d'exécution est de soixante (60) jours à partir de la notification de l'ordre de service.

L'intéressé est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics de la CAPEF pour la suite de la procédure.

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le **SECRETAIRE GENERAL**

MINDJOS MOMENY Martin Paul

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°030/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 21 OCTOBRE 2022 RELATIF A LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN SECOND GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AVEC CONSTRUCTION DE LOCAUX DANS LES DEPOTS SCDP DE BONABERI A DOUALA ET DE BELABO. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration de la productivité et afin de pallier les interruptions d'énergie électrique, le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la fourniture, aux travaux d'installation et à la mise en service d'un second groupe électrogène de secours avec construction de locaux dans les Dépôts SCDP de Bonaberi à Douala et de Belabo.

2. Consistance des prestations

Les Prestations à réaliser dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches décrites au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de **cent soixante-dix-huit millions huit cent soixante-quinze mille (178 875 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC)**.

4. Allotissement

Les Prestations objet du présent Marché sont constituées d'un lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

6. Financement

Les Prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de d'investissement de la SCDP de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire **O32A1**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés de la SCDP (sise au-dessus du Club House), Tel : (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés de la SCDP (sise au-dessus du Club House B.P : 2271/2272, Tél (+237) 233 40 54 45 ,Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64/ Fax (+237) 233 40 47 96 , dès publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA** payable dans le compte **N°3359880001-89** intitulé "Compte Spécial CAS-ARMP" ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre ,rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ,devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **10 novembre 2022 à 09h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (+237) 233 40 54 45 Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 /Fax(+237) 233 40 47 96 avec la mention:

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°030/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 21 OCTOBRE 2022 RELATIF A LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN SECOND GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AVEC CONSTRUCTION DE LOCAUX DANS LES DEPOTS SCDP DE BONABERI A DOUALA ET DE BELABO».

« À N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des Prestations est de **quatre (04) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de **trois millions cinq cent mille (3 500 000) francs CFA** .

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'Article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, toutes les pièces du dossier administratif doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **10 novembre 2022 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des Offres.

Il s'agit notamment :

Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif dans les plis à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative jugée non conforme à l'ouverture des Offres et non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

Offre technique

- Non-obtention d'au moins 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation d'au moins quatre (04) critères essentiels sur cinq (05) ;

Offre financière

- Non-conformité des pièces suivantes aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

- Absence d'une lettre de soumission financière timbrée et signée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (Oui/Non) et se fera sur la base des critères suivants :

N°	Critères	Notation
1	Références de l'Entreprise	Oui/Non
2	Moyen matériels	Oui/Non
3	Moyen humains	Oui/Non
4	Méthodologie et planning de réalisation des Prestations	Oui/Non
5	Preuve de capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché	Oui/Non

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disant et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Sous-Direction de la Maintenance Industrielle et du Magasin (SDMIM), Téléphone :(+237) 670 82 63 49 ou 6 79 50 14 77.

Visite des sites

Une visite des différents sites est nécessaire à chaque candidat dès la publication du présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet de la délivrance d'une attestation de visite de site signée par chaque Responsable de site concerné.

DOUALA le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE LAGDO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010BIS/AONO/C/LDO/CIPM/2022 DU 17/10/2022, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'INITIATION DES POPULATIONS RIVERAINES DU PLAN D'EAU DE LAGDO (FLEUVE BENOUE/LAC) A LA COLLECTE ET A LA VALORISATION DE LA JACINTHE D'EAU ET DES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES DANS LA COMMUNE DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , MINEPDED

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics/ **MINEPDED**) pour l'exercice 2022, le Maire de la Commune de Lagdo, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un consultant en vue de l'initiation des populations du plan d'eau de Lagdo (fleuve Bénoué/Lac) à la collecte et à la valorisation de la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes dans les localités à retenir après « évaluation du niveau de prolifération. Il s'agit des localités suivantes : Yagadi, Kaouna et Madagascar II, Riao Bitchari dans la Commune de Lagdo.

2. Consistance des prestations

Dans le cadre de cette prestation, il sera question pour le prestataire à retenir :

- De présenter aux populations des sites concernés l'éventail des possibilités de valorisation de la jacinthe d'eau et des autres espèces envahissantes en (compost, objet d'art, papier, aliment pour bétail, charbon écologique ect...)

- D'initier les mêmes populations à la collecte et à la valorisation des plantes aquatiques envahissantes en compost (une fosse au moins par localité retenue) objets d'art, aliment pour le bétail (au moins 500 bottes par hangar et par site de collecte) et fabrication du charbon écologique

- D'accompagner les populations dans la collecte de la Jacinthe d'eau dans tous les sites de prolifération identifiés, pour les autres plantes aquatiques envahissantes sur les lignes de navigation sur une largeur de 20 mètres pour une superficie minimale de 10 Hectares.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **dix millions (10 000 000) FCFA.**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le secteur concerné. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

La présente activité sera financée par le Budget d'Investissement Public/ **MINEPDED**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Marchés de la Commune de Lagdo dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Lagdo, d'une somme non remboursable de **20 000 FCFA** représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies**, devra parvenir au Service des Marchés de la Commune de Lagdo au plus tard à **11 heures**, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010BIS/AONO/C/LDO/CIPM/2022 DU 17/10/2022, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'INITIATION DES POPULATIONS RIVERAINES DU PLAN D'EAU DE LAGDO (FLEUVE BENOUE/LAC) A LA COLLECTE ET A LA VALORISATION DE LA JACINTHE D'EAU ET DES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES DANS LA COMMUNE DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

" A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEVOUILLLEMENT "

N.B : Toute offre portant une autre indication sera purement et simplement rejetée.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum de la prestation prévu par le Maître d'Ouvrage, est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de **deux cent mille (200 000) FCA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce N°1 du présent DAO et dont le délai de validité est de **cent vingt (120) FCA** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Elles devront obligatoirement être en cours de validité.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps à savoir l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques qui auront lieu le **14 Novembre 2022 à 12 heures précises** dans la salle des conférences du CEOCA de la Commune de Lagdo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une connaissance parfaite du contenu des offres. L'ouverture des offres financières se fera à une date ultérieure en présence des soumissionnaires dont les offres techniques auront **atteints** la note technique minimale requise, soit **70 points**.

14. Critères d'évaluation

Le délai maximum de la prestation prévu par le Maître d'Ouvrage, est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation technique et administrative se fera par notation pour les critères essentiels et assortie des critères éliminatoires comme suit :

CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

Pièces administratives

- Dossier administratif incomplet (absence d'une pièce 48 heures après l'ouverture des plis) ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif à compter de la date d'ouverture des plis.
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture.

Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (**70 %**) ;
- Absence du personnel clé de la mission, comme le chef de mission ;
- Absence de la surface financière.

Offre financière

- Offre incomplète
- Pièces non conformes aux modèles contenus dans le DAG à compter de la date d'ouverture des plis
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU, le SDP et DEQ.

PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification sont les suivants :

Compréhension de la mission, approche méthodologique et plan de travail (**20 points**)

a- Observations et suggestions pertinentes sur la collecte et la valorisation de la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes (**6 points**) ;

b- Approche technique et méthodologique (**7 points**)

c- Plan de travail (**7 points**) ;

Expérience du Bureau d'Etude (**20 points**) ;

Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission (**40 points**) ;

Expérience professionnelle du personnel (**15 points**)

Présentation générale de l'offre (**1 point**),

Capacité financière (**2 points**)

Consentement aux clauses techniques (**2 points**)

Le score technique minimum requis est de **70/100 points**.

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité - coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO. La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après:

$N = 70 \times \text{Note technique} + 30 \times \text{Note financière (Nf)/100}$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante: Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule:

$Nf = 100 \times Fm / F$

Fm = le montant de la proposition la moins disante

F = le montant de la proposition considérée Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire de la lettre commande.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Lagdo, Autorité contractante attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la mieux disant, parmi les offres jugée recevables.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés de la Commune de Lagdo.

GAROUA le 21 Octobre 2022

Le MAIRE

HAROUNA DAMATAL PAPAHI

COMMUNE DE BIBEMI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/ C-BIB/CIPM/2022 DU20 OCT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CAMPEMENT MUNICIPAL PHASE 2 DANS LACOMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGIONDU NORD

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2022, le Maire de la Commune de Bibémi lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Bibémi un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de la clôture du campement Municipal phase 2, dans la Commune de Bibémi, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment : .

Travaux préparatoires ;
Terrassements ;
Fondations ;
Elévations, poteaux ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quinze millions (15 000 000) FCFA

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un unique lot.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le Fonds propre de la Commune, Exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi dès Publication de l'Avis d'appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi dès publication du présent avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de trente mille francs (30 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de Bibémi

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi au plus tard le 18 NOV à 10 heures.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° /AONO/C-BIB/CIPM/2022 DU
20 OCT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CAMPEMENT MUNICIPAL PHASE 2 DANS LACOMMUNE
DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit trois cent mille (300 000) Francs CFA établie par un organisme financier agréé par le Ministère

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclassée, irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un tenms à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques, et financières qui aura lieu le 18 NOV 2022 à 11 heures dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1 Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif
- Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%)
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les trois (3) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises suspendues établies annuellement par le MINMAP.

14.1.3 Offre financière

Offre incomplète ou non conforme

Non-conformité du modèle de soumission

- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU, le DEQ et le SDPU
- Absence de la lettre de soumission

Omission d'un corps d'état

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (Oui/Non) suivant la grille d'évaluation établie sur 40 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous ;

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise sur 12 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 10 critères ;

La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 9 critères ;

Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 7 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI soit 28 points seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée, moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le ADJOINT AU MAIRE

ALIBA ELIAS

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°006/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX CENTS DIX (210) TABLES D'ACCOUCHEMENT DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de deux cents dix (210) tables d'accouchement dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **WESTERN INFORMATIQUE** BP :4154 Yaoundé Tel : 698 89 24 67, **pour un montant (TTC) de vingt-neuf millions quarante-neuf mille trois cents (29 049 300) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°034/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°027/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT (R+3) AU SIÈGE DE LA SCDP À DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS(SCDP)/MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP portant sur l'Appel d'Offres susvisé d'une part, et d'autre part au Procès-Verbal de négociation y afférent, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

RANG	SOUSSIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1^{er}	KALFRELEC Sarl BP : 17356 Douala Tél : (+237) 233 43 05 06	4 critères essentiels validés sur 5, soit 80%	1 132 875 000	Douze (12) mois
/	Groupement GMC – ABK B.P : 13 096 Yaoundé-CAMEROUN Tél : (+237) 699 04 49 10	2 critères essentiels validés sur 5, soit 40%		Éliminés
/	BM PARTNERS CONSULTING B.P: 2 282 Yaoundé-CAMEROUN Tél : (+237) 696 04 34 36	1 un critère essentiel validé sur 5, soit 20%		

Le Directeur Général de l'entreprise **KALFRELEC Sarl**, est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT
N°031/AOIO/DG/DTEC/SDPEST/SPE/CIPM-SCDP/2022 DU 21 OCTOBRE 2022 RELATIF A L'ACQUISITION
DE TROIS (03) CAMIONS CITERNES GPL D'UNE CAPACITE DE CINQUANTE-SEPT (57) METRES CUBES
(M3) CHACUN AVEC ACCESSOIRES ET ENSEMBLES ROULANTS FINANCEMENT : BUDGET
D'INVESTISSEMENT SCDP 2022**

**FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres International Ouvert relatif à l'acquisition de trois (03) camions citernes GPL d'une capacité de cinquante-sept (57) mètres cubes (m³) chacun avec accessoires et ensembles roulants.

2. Consistance des prestations

Les spécifications des fournitures objet du présent Appel d'Offres sont détaillées dans le Descriptif de la Fourniture (DF) du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette acquisition à l'issue des études préalables est de deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA CIF rendu Port de Douala.

4. Allotissement

Les Fournitures objet du présent Appel d'Offres sont constituées d'un (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun ou à l'étranger, justifiant des compétences dans le domaine relatif à l'objet.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2022 sur les lignes d'imputation budgétaire C01A1 et C01L1.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP, Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **deux cent mille francs (200 000 F) CFA** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **24 novembre 2022 à 09 h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax(237) 233 40 47 96 N° de poste 12060 avec la mention:

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°031/AOIO/DG/DTEC/SDPEST/SPE/CIPM-SCDP/2022 DU 21 OCTOBRE 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DE TROIS (03) CAMIONS CITERNES GPL D'UNE CAPACITE DE CINQUANTE-SEPT (57) METRES CUBES (M³) CHACUN AVEC ACCESSOIRES ET ENSEMBLES ROULANTS ».

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est de **six (06) mois calendaires** CIF rendu Port de Douala.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant fixé à cinq millions (5 000 000) de francs CFA.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'acte uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **24 novembre 2022 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

v Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif dans les plis à l'ouverture des Offres ;
- Documents falsifiés ou fausse déclaration ;
- Soumissionnaire non soumis au Régime d'Imposition Réel ;
- Pièce administrative jugée non conforme à l'ouverture des Offres et non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

Offre technique

- Non-obtention de 80 % des critères essentiels, soit la non-validation de quatre (04) critères essentiels sur cinq (05).

v Offre financière

- Non-conformité des pièces suivantes aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

- Absence d'une lettre de soumission financière timbrée et signée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (oui/non) et se fera sur la base des critères suivants :

- Références de l'entreprise Oui/Non
- Documentation justifiant l'origine et la qualité de la fourniture Oui/Non
- Service après-vente Oui/Non
- Planning et délai de livraison Oui/Non
- Preuve de la capacité financière et

d'acceptation des conditions du Marché Oui/Non

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 12060) ou (+237) 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Sous-Direction des Projets, Etudes et Suivi des Travaux (SDPEST) : Tél (+237) 679 51 88 84 ou 6 94 84 06 08.

DOUALA le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/DC/FEICOM/CIPM/CCCM-AG/2022 DU 29 JUILLET 2022 L'ACQUISITION DES VÉHICULES POUR LE COMPTE DES COMMUNES D'AKOM II, D'ALOU, DE BANGEM, DE DARAK, DE FOTOKOL, DE GOULFEY, DE KOBDOMBO, DE KETTE, DE LOBO ET DE TOKO

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),

Communique :

Par décision N°025/D/FEICOM/DG du 24/10/2022

La Société ci-après, a été déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert sus cité.

ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
LA SOCIÉTÉ CENTRAL MOTORS CAMEROUN BP : 15326 YAOUNDÉ-CAMEROUN	TROIS CENT DIX-SEPT MILLIONS (317 000 000) FRANCS CFA TTC	QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS

Le Responsable de ladite Société est invité dès publication du présent communiqué, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM à retirer la décision d'attribution du Marché. En outre, l'adjudicataire a 72 heures pour souscrire audit Marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès parution du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire remis à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AKOA Philippe Camille

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF N°08917/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AH 18/10/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°087/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR ENGINS JCB A LA SODECOTON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI-APRÈS SONT APPORTÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS RÉFÉRENCÉ :CONFERT PIÈCE JOINTE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 26/10/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°087/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR ENGINS JCB A LA SODECOTON</p> <p>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 10/11/2022 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°087/22/AONO/SDCC/CIPM DU 15/09/2022 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE PIÈCES DE RECHANGE POUR ENGINS JCB A LA SODECOTON</p> <p>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 26/10/2022 à partir de 16 heures.</p> <p>Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p>Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.</p>

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 10/11/2022 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MOURRAIN Henri Pierre

COMMUNE DE BIBEMI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°AONO/ C-BIB/CIPM/2022 DU 4 OCT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION DE 30 HANGARS AU MARCHÉ D'ADOUMRI DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
EXERCICE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2022, le Maire de la Commune de Bibémi lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Bibémi un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de 30 HANGARS au marché d'Adoumri dans la Commune de Bibémi, Département de la Bénoué, Région du Nord

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment ;

Travaux préparatoires ;
Terrassements ;
Fondations ;
Elévations, poteaux

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) FCFA

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un unique lot

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le Fonds propre de la Commune, Exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi dès Publication de l'Avis d'Appel d'Offres

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille francs (40 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de Bibémi

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi au plus tard le 21 NOV 2022 à 10 heures.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonjine portant la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° /AONO/C-BIB/CIPM/2022
DU 24 OCT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE 30 HANGARS AU MARCHÉ D'ADOUMRI DANS LACOMMUNE DE BIBEMI,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit quatre cent mille (400 000) Francs CFA établie par un organisme financier agréé par le Ministère

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un tçmps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le ^2 i ^ NPV à 11 heures dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

14. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1ère étape :Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2è étape :Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3è étape :Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif
- Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%)
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les trois (3) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises suspendues établies annuellement par le MINMAP.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU, le DEQ et le SDPU
- Absence de la lettre de soumission
- Omission d'un corps d'état

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (Oui/Non) suivant la grille d'évaluation établie sur 40

critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise sur 12 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 10 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 9 critères ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 6 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI soit 28 points seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée

15. Attribution

le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le ADJOINT AU MAIRE

ALIBA ELIAS

COMMUNE DE BIBEMI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0N0/ C-BIB/CIPM/2022 DU20 OCT 2022 LANCE
ENPROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UNE SALLE
D'HOSPITALISATION A L'HOPITAL DE DISTRICT DEBIBEMI, COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE
LA BENOUE, REGION DU NORD**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2022, le Maire de la Commune de Bibémi lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Bibémi un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une salle d'hospitalisation à l'hôpital de district de Bibémi Commune de Bibémi, Département de la Bénoué, Région du Nord

2. Consistance des prestations

2.Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoires ;
Terrassements ;
Fondations ;
Maçonnerie-Elévations ;
Couverture et charpente ;
Menuiseries métalliques ;
Electricité
Revêtement- Peinture ;
VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Dix millions (10 000 000) FCFA

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un unique lot.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le Fonds propre de la Coinmune, Exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi dès Publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de trente mille francs (30 000) francs CFA, payable

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi au plus tard le 18 NOV 2022 à 10 heures.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° /AONO/C-BIB/CIPM/2022 DU
20 OCT LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION A L'HOPITAL DE DISTRICT DE
BIBEMI, COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
"A n'ouvrir qu'ea séance de dépouillement"**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant du montant prévisionnel soit deux cent mille (200 000) Francs CFA établie par un organisme financier agréé par le Ministère

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 18 NOV à 11 heures dans le bureau de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1ère étape: Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2è étape :Evaluation technique des offres administrativement conformes

3è étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement, qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants ;

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif
- Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaradon ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%)
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les trois (3) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises suspendues établies annuellement par le MINMAP

14.1.3 Offre financière

Offre incomplète ou non conforme

Non-conformité du modèle de soumission

Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU, le DEQ et le SDPU

Absence de la lettre de soumission

Omission d'un corps d'état

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (Oui/Non) suivant la grille d'évaluation établie sur 40 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
 - « Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise sur 12 critères;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 10 critères ;
 - « La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 9 critères;
 - « Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 6 critères;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI soit 28 points seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée

15. Attribution

le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi

GAROUA le 20 Octobre 2022

Le ADJOINT AU MAIRE

ALIBA ELIAS

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DODOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun communique :
A l'issue des travaux de l'ouverture des plis de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence
N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 du 19 Septembre 2022 relatif à l'acquisition d'un véhicule pick-up 4X4 double
cabines au profit de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun,
L'ETS dénommé « ETS ZAGALO », B.P : 34 456 Yaoundé, Tél: (237) 6 99 76 46 43 déclaré adjudicataire, a été jugé
apte à fournir la prestation faisant l'objet du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert.

Le montant du Marché est de 29 999 999 (Vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent
quatre-vingt-dix-neuf) FCFA Toutes Taxes Comprises.

Le délai de livraison est de trente (30) jours à partir de la notification de l'ordre de service.

L'intéressé est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics de la
CAPEF pour la suite de la procédure.

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NGOMOU GILBERT

VILLE DE YAOUNDE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°013/AONO/CUY/CIPM/2022 DU 26/07/2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Les travaux objet de l'appel d'offres suscité ont été attribués à l'entreprise ci-après par lot :

Lot 1 : CEGELEC, pour un montant de cent vingt-huit millions quatre cent soixante et un mille deux cent vingt-trois (128 461 223) francs CFA toutes taxes comprises, le délai d'exécution est de douze (12) mois ;

Lot 2 : CEGELEC, pour un montant de cent vingt et un millions dix-huit mille sept cent soixante-dix-huit (121 018 778) francs CFA toutes taxes comprises, le délai d'exécution est de douze (12) mois.

Le responsable de cette entreprise est prié de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature de leurs marchés.

Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas été retenues sont invitées à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

COMMUNIQUÉ N°000021/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC DU 12 OCTOBRE 2022 PORTANT RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000011/AONO/ANOR/CIPM/2022 DU 15 JUILLET 2022 « MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : EQUIPEMENT DES LABORATOIRES DE PETITES ET GRANDES MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ, ».

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur General de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) communique :

Par Décision ci-après :

N°000151/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMC DU 12 OCTOBRE 2022 ;

L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché, objet de l'Appel d'Offres suscité pour les montants et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
GLOBAL VIEW	16 300 000 (Seize millions trois cent mille) Francs	19 437 750 (Dix-neuf millions quatre cent trente-sept mille sept-cent cinquante) Francs	03 mois

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Service des Marchés et Contrats de l'ANOR, sise au quartier Bastos Ex Immeuble Banque Mondiale, pour l'établissement et la signature du projet de Lettre-commande correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus ./-

YAOUNDE le 12 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

BOOTO A NGON Charles

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°015/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (797) TABLES D'OPERATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022-IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°006/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de sept cents quatre-vingt-dix-sept (797) tables d'opération dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de sept cents quatre-vingt-dix-sept (797) tables d'opération dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **ETS SACOM DE GUIDIGUIS** BP : 113 Maroua Tel : 694 22 85 75/ 650 95 67 14, **pour un montant (TTC) de quatre-vingt-trois millions cinq cents quarante-quatre mille quatre-cents soixante-trois (83 544 463) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE BIBEMI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/ C-BIB/CIPM/2022 DU24 OCT LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UNE FOURIERE MUNICIPALE A PADARME DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
EXERCICE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2022, le Maire de la Commune de Bibémi lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Bibémi un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une fourrière municipale à Padarmé, dans la Commune de Bibémi, Département de la Bénoué, Région du Nord

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoires ;
Terrassements ;
Fondations ;
Maçonnerie-Elévations ;
Couverture et charpente ;
Menuiseries métalliques ;
Revêtement- Peinture

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt un millions (21000 000) FCFA

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un unique lot

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le Fonds propre de la Commune, Exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi dès Publication de l'Avis d'appel d'offres d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille francs (40 000) francs CFA, par

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi 21 NOV heures. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : au plus tard.p

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° /AONO/C.BIB/CIPM/2022 DU
24 OCT LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE FOURRIERE MUNICIPALE A PADARME DANS LA COMMUNE DE BIBEMI
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
"A n 'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offre est de trois (03) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant prévisionnel soit quatre cent vingt mille (420 000) Francs CFA établie par un organisme financier par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au delà de la date de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 21 NOV 2022 à 11 heures dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2è étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes

3è étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

Fausse déclaration ou pièce falsifiée

Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture

14.1.2 Offre technique

Fausse déclaration ou pièce falsifiée

- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%)

- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les trois (3) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises suspendues établies annuellement par le MINMAP.

14.1.3 Offre financière

Offre incomplète ou non conforme

Non-conformité du modèle de soumission

Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU, le DEQ et le SDPU j

Absence de la lettre de soumission

Omission d'un corps d'état

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (Oui/Non) suivant la grille d'évaluation établie sur critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;

Références de l'entreprise et capacité, de préfinancement de l'Entreprise sur 12critères ;

- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 10 critères ;

La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 9critères ;

Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 6 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins70% de OUI soit 28 points seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée

15. Attribution

le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et donc l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Bibémi

GAROUA le 18 Octobre 2022

Le ADJOINT AU MAIRE

ALIBA ELIAS

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

DECISION N°000151/ANOR/DG/DAF/SDBP/SMCPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE CONSTRUCTION-EQUIPEMENT DU LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE, PHASE I : EQUIPEMENT DES LABORATOIRE DE PETITES ET GRANDE MASSES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;
Vu la loi N°96/11 du 05 août 1996, relative à la normalisation ;
Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007, portant Régime Financier de l'Etat modifiant l'Ordonnance n°062/OF du 07 février 1962 ; réglant le mode de présentation, des conditions d'exécution du budget de la République Fédérale du Cameroun, de ses recettes, de ses dépenses et de toutes les opérations s'y rattachant ;
Vu la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
Vu la loi N°2017/010 du 22 juillet 2017, portant Statut général des établissements Publics ;
Vu le décret N°77/41 du 03 février 1977, fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/2143 du 19 mars 2019, portant réorganisation de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
Vu le Décret N°2010/34 du 04 février 2010, portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20/06/2018, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
Vu le Décret N°2013/159 du 15 mai 2013, fixant Régime Particulier du Contrôle administratif des Finances Publiques ;
Vu le Décret N°2013/160 du 15 mai 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
Vu l'arrêté n°005/MINFI du 19 Septembre 2018, portant nomination de responsables au Ministère des Finances ;
Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu la Résolution n°02/ANOR/CAO du 21 décembre 2021, portant adoption du budget de l'Agence des Normes et de la Qualité au titre de l'Exercice 2022 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n°000011/AONO/ANOR/CIPM/2022 du 15 Juillet 2022, en procédure d'urgence, pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction-équipement du laboratoire national de métrologie, phase I : équipement des laboratoires de petites et grandes masses au profit de l'Agence des Normes et de La Qualité ;

Considérant la proposition d'attribution n°000013/2022/L/ANOR/CIPM du 16 Septembre 2022 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANOR ;

Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : L'Entreprise **GLOBAL VIEW** est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
GLOBAL VIEW	16 300 000 (Seize millions trois cent mille) Francs	19 437 750 (Dix-neuf millions quatre cent trente-sept mille) Francs	3 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 12 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOOTO A NGON Charles

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°009/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT METALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°1 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu**
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de cinq mille sept cents quatre-vingt-huit (5 788) tables bancs en support métallique pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **SAMOU SERVICE** Tel : 699 121 350/677 690 069 BP :111 MAROUA , **pour un montant (TTC) de soixante-sept millions neuf cents quatorze mille trois cents six (67 914 306) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°013/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT METALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°5 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmd du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels
- Vu**
- Vu** La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de cinq mille sept cents quatre-vingt-huit (5 788) tables bancs en support métallique pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **Ets SOCCAS** B.P : 847 Maroua, tél : 695 22 51 63 / 677 27 50 22 , **pour un montant (TTC) de vingt-six millions quatre cents soixante-treize mille cinq cents (26 473 500) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel



CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°011/D/CREN/SG DU 14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT MÉTALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°3 MAÎTRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de cinq mille sept cents quatre-vingt-huit (5 788) tables bancs en support métallique pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **Ets BAM COMPANY** B.P : 103 Maroua Tel : 699 85 54 49, **pour un montant (TTC) de cent un millions sept cents quatre-vingt-dix-sept mille sept cents soixante-deux (101 797 762) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°010/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 10/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATRE-VINGT-HUIT (5 788) TABLES BANCS EN SUPPORT METALLIQUE POUR LE COMPTE DE LA REGION-CTD DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu**
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°002/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour l'acquisition d'une caisse à outils d'entretien de matériels de voirie pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de cinq mille sept cents quatre-vingt-huit (5 788) tables bancs en support métallique pour le compte de la Région-CTD de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **SAMOU SERVICE** Tel : 699 121 350/677 690 069 BP :111 MAROUA, **pour un montant (TTC) de soixante-seize millions six cents quatre mille quatre cents seize (76 604 416) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DODOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun communique :
A l'issue des travaux de l'ouverture des plis de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence
N°0347/AONO/CAPEF/CIPM/2022 du 19 Septembre 2022 relatif à l'acquisition d'un véhicule pick-up 4X4 double
cabines au profit de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun,
L'ETS dénommé « **ETS ZAGALO** », B.P : 34 456 Yaoundé, Tél: (237) 6 99 76 46 43 déclaré adjudicataire, a été jugé
apte à fournir la prestation faisant l'objet du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert.

Le montant du Marché est de **29 999 999 (Vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent
quatre-vingt-dix-neuf) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

Le délai de livraison est de trente (30) jours à partir de la notification de l'ordre de service.

L'intéressé est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics de la
CAPEF pour la suite de la procédure.

YAOUNDE le 13 Octobre 2022

Le **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

NGOMOU GILBERT

CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME NORD

DECISION N°016/D/CREN/SG DU14/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 DU 12/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (797) TABLES D'OPERATION DANS LES HOPITAUX REGIONAUX ET DE DISTRICTS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN TROIS (03) LOTS. LOT N°2 MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - EXERCICE 2022- IMPUTATION : 222 220

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Vu La Lettre-Circulaire n°00000003/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;

La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu

Vu les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;

Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert n°006/AONO/CREN/CIPM/2022 du 10/08/2022 en procédure d'urgence

DECIDE :

Article 1^{er}– (1) La présente décision porte attribution du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/CREN/CIPM/2022 du 12/09/2022 en procédure d'urgence pour la fourniture de sept cents quatre-vingt-dix-sept (797) tables d'opération dans les hôpitaux Régionaux et de Districts de la Région de l'Extrême-Nord au soumissionnaire **ETS SACOM DE GUIDIGUIS** BP : 113 Maroua Tel : 694 22 85 75/ 650 95 67 14, **pour un montant (TTC) de cinquante-cinq millions cent soixante-quinze mille sept cents quatre-vingt-deux cents quarante-quatre mille quatre-cents soixante-trois (55 175 782) francs CFA.**

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MAROUA le 14 Octobre 2022

Le PRÉSIDENT

KALBASSOU Daniel

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION DE QUATRE (04) VEHICULES AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;
 Vu la loi N°96/11 du 05 août 1996, relative à la normalisation ;
 Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007, portant Régime Financier de l'Etat modifiant l'Ordonnance n°062/OF du 07 février 1962 ; réglant le mode de présentation, des conditions d'exécution du budget de la République Fédérale du Cameroun, de ses recettes, de ses dépenses et de toutes les opérations s'y rattachant ;
 Vu la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
 Vu la loi N°2017/010 du 22 juillet 2017, portant Statut général des établissements Publics ;
 Vu le décret N°77/41 du 03 février 1977, fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N°2019/2143 du 19 mars 2019, portant réorganisation de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
 Vu le Décret N°2010/34 du 04 février 2010, portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20/06/2018, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
 Vu le Décret N°2013/159 du 15 mai 2013, fixant Régime Particulier du Contrôle administratif des Finances Publiques ;
 Vu le Décret N°2013/160 du 15 mai 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
 Vu l'arrêté n°005/MINFI du 19 Septembre 2018, portant nomination de responsables au Ministère des Finances ;
 Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
 Vu la Résolution n°02/ANOR/CAO du 21 décembre 2021, portant adoption du budget de l'Agence des Normes et de la Qualité au titre de l'Exercice 2022 ;
 Vu la résolution n°02/ANOR/DG/CAO du 21 juin 2002 portant recadrage du budget de l'Agence des Normes et de la Qualité pour l'Exercice 2022.

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n°000012/AONO/ANOR/CIPM/2022 du 12 Septembre 2022, en procédure d'urgence, pour l'acquisition de quatre véhicules au profit de à l'Agence des Normes et de La Qualité ;

Considérant l'additif n°000004/ANOR/DG/CIPM/2022 du 29 Septembre 2022 à l'appel d'offre susmentionné ;

Considérant la proposition d'attribution n°000014/2022/L/ANOR/CIPM du 13 Octobre 2022 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANOR ;

Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : L'Entreprise **ETS ZAGALO, B.P : 30 531 Yaoundé**, est attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
ETS ZAGALO	150 943 396 (Cent cinquante millions neuf cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-seize) Francs	180 000 000 (Cent quatre-vingt millions) Francs	45 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERE
N°015/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPM/SSECC/2022 DU 19 OCTOBRE 2022 POUR LES SERVICES DE
CONSULTANTS RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UNE ONG POUR LA FORMATION A LA FABRICATION
DU COMPOST (ENGRAIS VERT) POUR REDUIRE L'UTILISATION DES ENGRAIS CHIMIQUES ET
PESTICIDES DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **recrutement d'une ONG pour la formation à la fabrication du compost (engrais vert) pour réduire l'utilisation des engrais chimiques et pesticides dans le Logone et Chari** ».

2. Objet

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **recrutement d'une ONG pour la formation à la fabrication du compost (engrais vert) pour réduire l'utilisation des engrais chimiques et pesticides dans le Logone et Chari** ».

3. Consistance des prestations

« **recrutement d'une ONG pour la formation à la fabrication du compost (engrais vert) pour réduire l'utilisation des engrais chimiques et pesticides dans le Logone et Chari** ».

4. Participation et origine

1. Le Coordonnateur National invite les ONG éligibles (« consultants ») à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les ONG intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter les Services (première page et page de signature du ou des contrats antérieur (s), attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions).

5. Financement

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad.

N° de Crédit : 6643-CM

6. Remises des offres

1. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en trois (03 exemplaires dont 01 original et 02 copies), à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le **09 novembre 2022 à 16h 00**, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« Avis de Sollicitation à Manifestations d'Intérêt pour le « recrutement d'une ONG pour la formation à la fabrication du compost (engrais vert) pour réduire l'utilisation des engrais chimiques et pesticides dans le Logone et Chari ». A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

7. Composition du dossier

N/A

8. Critères d'évaluation

- être une Organisation implantée dans la Région de l'Extrême Nord et spécialisée dans le domaine de l'agriculture ou de l'environnement ;

- avoir au minimum cinq (05) années d'expérience dans la fabrication du compost ;

- avoir déjà réalisé au moins une (01) formation dans la fabrication du compost ;

9. Renseignements Complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale.**

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National

Unité de Mise en Ouvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad ;

Cameroun, Kousseri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central

B.P. : 242 Kousseri

Téléphone : (+237) 698 377 070, 698 31 45 26.

E-mail : prolac.cameroun@gmail.com avec copie à hubertsob@yahoo.fr et amadasalih@gmail.com.

10. Evaluation et publication des resultats

N/A

KOUSSERI le 19 Octobre 2022

Le COORDONNATEUR

ABICHO MAHAMAT

PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET
N°014/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPM/SSECC/2022 DU 19 OCTOBRE 2022 POUR LE RECRUTEMENT
D'UNE ONG/OAL EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE DURABLE DANS LE PARC DE
KALAMALOUÉ, DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «**recrutement d'une ONG/OAL en vue du développement de l'apiculture durable dans le parc de Kalamaloué, dans le Département du Logone et Chari**».

2. Objet

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «**recrutement d'une ONG/OAL en vue du développement de l'apiculture durable dans le parc de Kalamaloué, dans le Département du Logone et Chari**».

3. Consistance des prestations

«**recrutement d'une ONG/OAL en vue du développement de l'apiculture durable dans le parc de Kalamaloué, dans le Département du Logone et Chari**».

4. Participation et origine

1. Le Coordonnateur National invite les ONG/OAL éligibles (« consultants ») à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les ONG/OAL intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter les Services (première page et page de signature du ou des contrats antérieur (s), attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions).

5. Financement

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad.

N° de Crédit : 6643-CM

6. Remises des offres

1. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version physique (03 exemplaires dont 01 original et 02 copies), à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le **09 novembre 2022 à 16h00, heure locale**. Elles doivent être transmises avec la mention :

« Avis de Sollicitation à Manifestations d'Intérêt pour le « recrutement d'une ONG/OAL en vue du développement de l'apiculture durable dans le parc de Kalamaloué, Département du Logone et Chari ».

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

7. Critères d'évaluation

- être une ONG/OAL implantée dans la Région de l'Extrême Nord et spécialisée dans le domaine agropastoral ;
- avoir au minimum trois (03) années d'expérience dans le domaine agropastoral ;
- avoir déjà réalisé au moins une (01) formation dans le domaine de l'apiculture ;

8. Renseignements Complémentaires

1. Les ONG/OAL intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes les jours ouvrables : **09 h 00 à 16 h 00, heures locales**.

2. A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National

Unité de Mise en Ouvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad ;

Cameroun, Kousseri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central

B.P. : 242 Kousseri

Téléphone : (+237) 698 377 070, 698 31 45 26.

E-mail : prolac.cameroun@gmail.com avec copie à hubertsob@yahoo.fr et amadasalih@gmail.com.

9. Evaluation et publication des resultats

N/A

KOUSSERI le 19 Octobre 2022

Le COORDONNATEUR

ABICHO MAHAMAT

COMMUNE DE WAZA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°12/AONO/C-WAZA/CIPM/AI/2022 DU 30/09/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN 1 660 TABLES BANCS DANS
LES ETBLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI,
REGION DE L'EXTREME-NORD.**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du financement FEICOM, le Maire de la Commune de WAZA, Maître d'Ouvrage, lance **en procédure d'urgence** un Appel d'Offres National Ouvert pour l'équipement en 1 660 tables bancs dans les établissements scolaires de la Commune de WAZA. Coût prévisionnel du projet : **Cinquante millions (50 000 000) francs CFA.**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres consistent à fournir 1 660 tables bancs réparti en un lot.

N° LOT	Désignation du projet	Nombre	MONTANT PRÉVISIONNEL EN FCFA TTC
1	Equipement en tables-bancs	1 660	50 000 000

3. Cout Prévisionnel

un coût estimatif total de **50 000 000 FCFA.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la fourniture de bureau ou équipement.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le FEICOM, Exercice 2022,

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Mora.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Waza, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **70 000 (Soixante-dix mille) francs CFA** à la recette municipale de la commune de Waza au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de WAZA, le **21/10/2022 à 11h00**, heure locale et devra porter la mention:

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°12/AONO/C-WAZA/CIPM/AI/2022 DU 30/09/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN 1660 TABLES BANCS DANS LES ETBLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de : **Cinq cent mille (500 000) francs CFA par lot.**

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **21/10/2022 à 12h00** précises dans la salle de délibération de la Commune de WAZA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

13. Critères d'évaluation

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet et non régularisé
- b) Pièce falsifiée ou non authentique et non régularisé

13.1.2 : **Offre technique**

- a) Dossier incomplet ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à **quatorze(14) critères essentiels sur vingt (20)**.

13.1.3 : **Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.
- d) Sous-détail des prix irréalistes et erroné

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **20 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation générale sur **4 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **3 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **5 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de WAZA, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de WAZA.

MAROUA le 30 Septembre 2022

Le MAIRE

IBRAHIM MOHAMMED

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !